

AVIS D'AVENANT A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°21-020

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN

La Direction Territoriale de Rouen a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Rouen, dont la référence sur le site Realestate Haropa Ports est le 5082 et en vue de l'implantation d'une activité d'exploitation d'un terrain.

A l'issue de la procédure de publicité, et suite à la liquidation judiciaire de la société SNPA RENOV CAR, la société GC, dont le siège social est à Rouen est la seule à avoir manifesté son intérêt pour le terrain dans le cadre d'une reprise d'activité de préparateur automobiles.

Lors de sa séance du 7 octobre 2020, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'un avenant de transfert n°7 à la Convention d'Occupation Temporaire n°76-540/085 au profit de la société GC portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : centre de stockage et de préparation de véhicules automobiles

Durée de l'avenant à la convention : 3 ans à compter du 01/01/2022

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@haropaport.com

Cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **18/06/2021**